

### RÈGLEMENT

#### « J'aide mon proche : tout un symbole »

#### PRÉAMBULE

En juin 2018, les partenaires de la Charte «Seniors et Solidaires entre Blavet et Scorff » ont choisi d'agir pour et avec les seniors des territoires de Roi Morvan Communauté et Pontivy Communauté, afin de lutter contre l'isolement et contribuer à l'amélioration de leur qualité de vie.

Cette démarche, dont le plan d'actions a été validé en octobre 2019, prévoit la mise en place d'actions en direction des aidants. Sur cette thématique, il a été retenu notamment la réalisation d'une action visant la valorisation de l'expression de celles et ceux qui aident un proche.

#### ARTICLE 1 - PUBLIC VISÉ

Toute personne majeure, venant en aide régulièrement à titre non professionnel pour accomplir tout ou partie des actes de la vie quotidienne d'une personne en perte d'autonomie du fait de l'âge, de la maladie ou d'un handicap...

#### ARTICLE 2 - OBJET / OBJECTIFS

Illustrez/symbolisez l'aide apportée à votre proche à travers le support de votre choix, créé par vous-même exclusivement : photo, texte, dessin, peinture, sculpture, création libre...

Chaque création devra être accompagnée d'un titre et d'un petit texte descriptif/explicatif.

Chaque création pourra être accompagnée du nom de l'auteur ou conserver un caractère anonyme.

Les créations en deux dimensions ne devront pas dépasser 100 cm de largeur et 100 cm de longueur.

Les créations en trois dimensions ne devront pas dépasser 100 cm de largeur, 100 cm de longueur et 100 cm de hauteur.

Toute création ne devra pas dépasser un poids maximal de 10 kilogrammes.

Les créations devront être exemptes de toute connotation raciste, diffamatoire, injurieuse ou calomnieuse à l'égard de tiers, personnes physiques ou morales ainsi que des propos pornographiques ou discriminatoires. L'organisateur se réserve le droit d'exclure toute œuvre qui ne respecterait pas cette condition.

#### ARTICLE 3 - CALENDRIER

Temps de la collecte : septembre - décembre 2021

Temps de diffusion des œuvres : novembre 2021 - mars 2022

Restitution des œuvres : avril 2022

#### ARTICLE 4 - MODALITÉS DE DÉPÔT ET DE COLLECTE

- soit en version numérique via la boîte mail : [contact@jaide-mon-proche.fr](mailto:contact@jaide-mon-proche.fr) ou sur le site internet [www.jaide-mon-proche.fr](http://www.jaide-mon-proche.fr)

- soit en physique auprès de : • Espace Autonomie Santé Centre Bretagne à Pontivy • Mairie de Cléguérec • Mairie de Rohan  
• Mairie de Le Faouët • Roi Morvan Communauté à Gourin • Mairie de Guémené-sur-Scorff

#### ARTICLE 5 - RESPONSABILITÉ

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de détérioration des créations.

#### ARTICLE 6 - UTILISATION DES CRÉATIONS ET AUTRES DISPOSITIONS

Tout participant s'engage à respecter le règlement du projet et autorise la diffusion de sa création entre novembre 2021 et mars 2022.

Tout participant autorise l'utilisation libre et gratuite de sa création lors d'une exposition ou de tout événement organisé dans le cadre de la charte de solidarité des aînés.

Les participants sont invités à récupérer leurs productions à l'issue de l'opération, et courant avril 2022 au plus tard.



BON DE PARTICIPATION

« J'aide mon proche, tout un symbole »

NOM : ..... PRÉNOM : .....

PARTICIPATION :  nominative  anonyme

COORDONNÉES (adresse/tél) : .....

TITRE DE L'ŒUVRE : .....

DESCRIPTIF : .....

a pris connaissance des dispositions prévues au présent règlement et accepte de participer à cette action en ces termes.

DATE : | | | | | | | | | |

SIGNATURE :